

REUNION DU 11 MAI 2004

L'an deux mille quatre, le onze mai, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, SOMMERMONT Jean-François, PARMENTIER Sandrine, HERMANT Eric, NAVARRE Jean-Claude, BASSET Franck, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise.

Absent : NAVARRE Denis

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 15 avril 2004.

La Mairie ayant reçu les devis concernant des travaux d'investissement, M. le Maire propose d'ajouter 3 points à l'objet de la réunion, à savoir :

- Décision modificative n° 1
- Choix des entreprises / Travaux à la Salle des Fêtes (Peinture et plafond)
- Choix des entreprises / Travaux à l'église (Gouttières)

Les Membres du Conseil acceptent cette proposition.

1. EMPRUNT POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

M. le Maire expose la nécessité de recourir à un financement bancaire pour réaliser des travaux d'aménagement de la Salle des Fêtes. Il présente les trois propositions des établissements consultés pour un emprunt de 20 000 €, destiné à des travaux à réaliser dans cette salle (toiture, dalle béton,...)

Organisme / Durée	10 ans	15 ans	20 ans
Caisse d'Epargne	3,72 %	4,25 %	4,55 %
Crédit Agricole	3,91 %	4,32 %	4,58 %
Société Générale	4,83 %	5,22 %	5,46 %

Après avoir pris connaissance des propositions de la Caisse d'Epargne, du Crédit Agricole et de la Société Générale, le Conseil Municipal décide de retenir celle de la Caisse d'Epargne de Picardie, à savoir :

- Nature du prêt : Prêt à taux fixe
- Montant : 20 000€
- Durée : 10 ans
- Périodicité : Annuelle
- Montant de l'échéance : 2 431,57 €
- Frais de dossier : Néant

M. le Maire est autorisé à procéder à toutes les formalités et à signer tout document relatif à ce prêt.

2. CODE DU MARCHE PUBLIC

Depuis janvier 2004, toutes les Communes doivent consulter au moins trois entreprises, et cela pour tout achat que fait la Mairie. Cela paraît un peu démesuré pour nos petites communes ; c'est pourquoi M. le Maire propose de fixer un montant maximum au-delà duquel la Mairie appliquera cette mesure.

Le Conseil Municipal décide de retenir la somme de 1 000 € comme base de consultation.

3. CHOIX DE L'ARCHITECTE / REFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE DES FÊTES

M. le Maire présente les trois propositions d'honoraires pour le montage du dossier de la réfection de la toiture de la Salle des Fêtes :

- Cabinet SEIGNEUR : Prix forfaitaire de 10% du montant du devis de l'entreprise retenue, soit 809,25 €.
- VOLUM Architecte : 729,56 €
- Architecte EZIO BASILI : 1 021,38 €, comprenant la déclaration de travaux, une visite de chantier et un suivi administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'offre la moins disante. En effet, un suivi de chantier ne semble pas nécessaire pour ces travaux. L'Assemblée donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes dispositions auprès du cabinet VOLUM Architecte.

Parmi les deux coloris prévus, la couleur ardoise est retenue afin de respecter l'hamonisation avec l'église voisine.

4. CHOIX DES ENTREPRISES / TRAVAUX A LA SALLE DES FÊTES

1) Travaux de peinture

Les offres des trois entreprises reçues par la Mairie se définissent comme suit :

- CATHY Peinture : 3 773,61 €, avec fibre de verre dans la pièce principale.
- Entreprise Côté Peint : 4 276,86 €, y compris fibre de verre dans la pièce principale et au plafond des toilettes.
- Entreprise DECO REV : 5 000 €, avec une peinture de qualité.

Après avoir examiné les devis, il apparaît que la pose de fibre de verre semble être la meilleure solution pour supprimer les fissures et empêcher leur réapparition. M. BASSET soulève la question sur la fragilité de la fibre de verre en soubassement ; il serait peut-être préférable d'y apposer une peinture de meilleure qualité plutôt que de la fibre qui risque de se détériorer.

Les Conseillers décident de retenir l'entreprise CATHY Peinture, qui a le devis le plus bas ; il lui sera demandé de tenir compte des remarques ci-dessus, tout en restant dans les mêmes prix.

2) Travaux au plafond

Trois devis ont été demandés pour la fourniture de dalles au plafond de la Salle des Fêtes, mais seules deux entreprises ont répondu :

- Entreprise C.B.I. pour un montant de 1 991,34 €
- Entreprise DECO REV pour la somme de 4 868,16 €

Après avoir étudié les deux devis, l'Assemblée retient l'entreprise la moins disante, à savoir C.B.I. Les Conseillers, ainsi que l'employé intercommunal, seront sollicités pour la pose des dalles et l'enlèvement et l'installation de la laine de verre. Ces travaux sont à programmer à partir de septembre, en tenant compte du calendrier de location de la salle.

5. CHOIX DES ENTREPRISES / TRAVAUX A L'EGLISE

Comme pour les autres travaux, trois entreprises ont été consultées pour les travaux à réaliser aux gouttières de l'église. Les propositions reçues sont les suivantes :

- Entreprise GORLIER : 2 942,16 €
- Entreprise NOËL : 2 630,48 €
- Entreprise GALLEGARI : 3 036,76 €

Après avoir étudié les devis, le Conseil décide de confier les travaux à l'entreprise NOËL, moins disante.

6. QUESTIONS DIVERSES

• Stores à l'école : M. le Maire rappelle à l'Assemblée que les tables d'école ont été vendues en 2003 au profit de l'école. Le montant de la recette (275 €) a permis l'achat de stores pour le prix de 260 €. M. GOURGUECHON se propose de les installer.

• Carte communale : Suite à la réunion de ce matin, le Cabinet SEIGNEUR nous a présenté son premier rapport qui porte sur l'évolution démographique de la population : en 20 ans, celle-ci a augmenté de 90 habitants. Il ressort de ce rapport que la population est vieillissante, les constructions passent de 79 en 1990 à 95 en 1999, le parc de logements est en croissance avec une majorité de résidences principales. Les activités de la commune sont passées en revue, les équipements d'enseignement, de santé, sportifs, ainsi que les associations communales. Le dossier est clos avec la synthèse sur le paysage. Trois dates ont été retenues pour des réunions de travail sur ce dossier : 15 juin, 13 juillet et 6 septembre, la DIREN étant invitée à cette dernière.

• Effacement de réseaux : Suite à la réception partielle des travaux, M. le Maire a envoyé un courrier au Président du SIER, afin de lui demander de bien vouloir informer l'entreprise CEGELEC pour qu'elle puisse intervenir assez rapidement afin d'effectuer quelques corrections sur les travaux réalisés.

• Liaison Sains-Grattepanche : Lors d'une précédente réunion, il avait été évoqué le passage des bus de la CAP sur la route de Sains à Grattepanche ; un courrier a été envoyé à cette entreprise pour signaler le problème. M. COLOMBO, un des responsables de la CAP, s'est présenté en Mairie ; il avance que cette voie est interdite aux poids lourds, mais pas aux véhicules de transport. Un courrier sera envoyé à la DDE afin de connaître la réglementation actuelle.

• Visite DDE : M. le Maire rend compte de la visite d'un responsable de la DDE ; des travaux de goudronnage (Rue d'Oresmaux) devraient avoir lieu cette année.

• Route d'Oresmaux : M. le Maire informe le Conseil que des travaux sont à effectuer dans le cadre du SIVOM ; la partie longeant le parking du terrain de loisirs devra être bordurée, le parking devra être émulsionné avec des gravillons et il faudrait aménager l'entrée.

• Panneaux de signalisation : Deux panneaux « Ecole » seront implantés à proximité de l'école.

• SAIEP : Les travaux pour notre commune n'ont pas été budgétés en 2004, mais devraient être présentés lors d'une prochaine réunion.

• DGE : Les travaux de la toiture de la Salle des Fêtes ont déjà fait l'objet de deux refus aux demandes de subvention. Une nouvelle demande sera examinée fin mai.

• Emploi saisonnier : Afin de palier au surcroît de travail, M. le Maire propose d'embaucher une personne pour quelques heures par semaine. Cet emploi serait strictement réservé aux petits travaux divers, tels que l'arrosage des fleurs, le vidage des poubelles de la mairie, de l'école et du village, le nettoyage de la Salle des Fêtes après utilisation par la Commune, la distribution d'avis communaux... Le Conseil décide de proposer aux éventuels candidats, un contrat sur la base de deux heures hebdomadaires pour une durée de six mois. Un point sera fait à l'issue de cette période. Dans un premier temps, le poste sera déclaré vacant auprès du Centre de Gestion. Un appel à candidature sera diffusé dans le village.

• Terrain de loisirs : Suite à la demande d'un couple d'administrés pour le prêt du bâtiment en bois implanté sur le terrain de loisirs pour un vin d'honneur, les Conseillers accèdent à cette demande et reverront lors d'une prochaine réunion, la possibilité de louer le bâtiment ou le vestiaire pour des vins d'honneur ou des repas froids. Il est bien entendu qu'une assurance devra être prise par les intéressés pour couvrir d'éventuels dégâts.

• Eaux usées : Mme PARMENTIER, signale qu'elle a été contactée par des voisins qui ont remarqué que, certains soirs, des eaux usées étaient déversées dans la Rue de Saint-Sauflieu. Ce même phénomène a déjà été évoqué lors de la précédente réunion, pour une autre rue. M. Le Maire assure qu'il sera vigilant et si un autre fait du même genre lui était signalé, il n'hésiterait pas à intervenir pour faire cesser cette « infraction ».

• Jeunes agriculteurs : Suite au courrier des « Jeunes agriculteurs », sollicitant un dégrèvement de 50% de la part communale de la taxe foncière sur le non bâti.

• Elections européennes : Le scrutin se déroulera le 13 juin 2004 ; le tableau du bureau de vote est élaboré en commun avec les Conseillers.